Association Au-delà Des Frontières

Metz, le 9 mars 2021

Le Président

à Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
37 quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07

Objet: Compensations financières entre la France et le Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous écrire à propos de la nouvelle Conférence Intergouvernementale (CIG) entre la France et le Luxembourg qu'il est envisagé de réunir dans les tout prochains mois.

A l'ordre du jour devraient figurer les sommes considérables qui sont en jeu entre nos deux pays, qui sont la conséquence du fait que 108.000 frontaliers français traversent la frontière chaque jour pour exercer leur talent et leur force de travail au Luxembourg. Ces frontaliers représentent un quart du total des emplois Luxembourgeois. Les impôts et les charges sociales prélevés directement sur leur salaire, et la fiscalité payée par les entreprises dans lesquelles ils travaillent, restent sur place. En revanche, les frontaliers ne paient pas d'impôt en France même quand ils sont en télétravail, comme cela se généralise actuellement. Et ils ne paient plus de taxe d'habitation avec la réforme en cours. De ce fait, les communes et intercommunalités frontalières de résidence voient leur situation financière empirer de jour en jour, avec les emplois et les entreprises qui passent de l'autre côté de la frontière tandis que la demande de services publics, écoles, équipements sportifs et sociaux, voirie...ne cesse de croître. De plus en plus de communes en sont réduites à être des cités dortoirs sans ressource hébergeant souvent plus de 80% d'actifs frontaliers.

La situation de ces communes frontalières n'est pas la seule à poser question. Après trois mois de chômage, un frontalier est à la charge des ASSEDIC. S'il est retraité, quel que soit son lieu de résidence, il continuera à payer ses impôts à la source sur sa retraite. Si ce retraité est dépendant, bien qu'ayant cotisé sa vie durant au Luxembourg, il se tournera vers son département de résidence pour toucher l'APA.

Enfin, qui a financé les études et la formation de toutes ces personnes de plus en plus diplômées? C'est l'Éducation Nationale et la Région. L'exemple le plus frappant en ce temps de pandémie est celui des infirmières, des aides-soignantes et des médecins frontaliers que nous avons formés et qui manquent cruellement au Nord de la Lorraine.

Les calculs de l'association "Au-delà Des Frontières" démontrent que, du fait de l'externalisation de ses dépenses, le Luxembourg économise ou encaisse 2,2Milliards d'Euros chaque année grâce au travail des frontaliers français. Le phénomène se décline de la même façon pour les 97 000 belges et allemands frontaliers. Il explique largement le "miracle luxembourgeois".

Le sujet est ancien et ne fait qu'augmenter d'année en année. Quand j'étais maire de Metz, j'avais eu l'occasion de m'en ouvrir aux autorités luxembourgeoises pour envisager une compensation financière au bénéfice des collectivités impactées par le phénomène du travail transfrontalier, comme cela se fait autour de Genève par exemple. Le Premier Ministre Xavier Bettel avait ironisé en expliquant que le Luxembourg n'était pas là pour payer les guirlandes de Noël des communes françaises, réponse publique que j'avais trouvée assez méprisante pour notre pays.

Où en est-on aujourd'hui? Le protocole d'accord signé à Paris le 20 mars 2018 entre la France et le Luxembourg relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers a prévu une contribution de la partie luxembourgeoise à hauteur de 120M€ au maximum sur une durée indéterminée, dont 10M€ pour la promotion d'une politique de développement des parkings P+R. Ces 10M€ ne doivent pas dépasser 50 % des coûts d'investissement en France, le reste étant à la charge des collectivités, maîtres d'ouvrage des parkings.

Trois ans après la signature de ce protocole d'accord qui ne prévoit en réalité aucun co-développement réel mais la réalisation de P+R pour satisfaire les besoins du Luxembourg, que constate-t-on? L'engagement réel du Luxembourg est de 2,92M€ sur un total de 6,3 M€ pour la réalisation d'un parking P+R de 750 places de stationnement à Thionville-Metzange, dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par Thionville. A partir du bilan financier sur 10 ans de cette opération P+R de Metzange, réalisé par l 'Agence d'Urbanisme Agape-Lorraine Nord en mars 2021, la collectivité locale concernée aura déboursé 4,78 M€, sans aucune retombée économique locale, alors que le Luxembourg aura bénéficié d'un solde positif de 154 M€ à travers les impôts, taxes et externalités positives prélevées sur les seuls 750 frontaliers usagers de ce parking.

Si des compensations fiscales avaient été en place, la collectivité concernée aurait eu plus de recettes que de dépenses au titre de ce P+R.
Rapportés aux recettes budgétaires du Luxembourg, les 2,92M€ engagés correspondent à la fiscalité perçue sur 2,7 heures de travail des 108 000 frontaliers français.

Fallait-il un accord signé au plus haut niveau par nos gouvernements pour obtenir ce résultat ?

Comme Maire de Metz entre 2008 et 2020, j'ai toujours contesté l'intérêt pour la France de l'approche dite du "co-développement" qui est, en réalité, un cofinancement par la France de projets entièrement destinés aux intérêts du Luxembourg pour le déplacement des salariés dont il a besoin.
J'ai toujours privilégié la voie de la compensation financière directe telle qu'elle est pratiquée par la France avec l'Allemagne, avec les 8 Cantons Suisses ou avec la République et le Canton de Genève.

Si je conteste ce type d'accord, ce n'est pas seulement parce que le bilan financier est affligeant pour la partie française et particulièrement avantageux pour le Luxembourg.
Je le conteste aussi parce qu'il ne règle en rien la question de la prise en charge des populations frontalières par leurs communes de résidence qui sont de plus en plus démunies. Il vise uniquement à régler à son profit, les défis que posent au Luxembourg ses besoins en matière de main-d'œuvre et de mobilité.

Le co-développement n'est pas une alternative aux compensations financières. C'est un autre sujet.

D'ici 2026 le Luxembourg a prévu de réaliser 15 000 places en P+R mais pratiquement toutes sur son territoire, à l'exception des 750 places citées plus haut. Les communes françaises n'ont pas les moyens d'assurer la maîtrise d'ouvrage et l'entretien de tels parkings même avec une participation à l'investissement.

Je ne connais aucun projet porté par les collectivités locales françaises sur lequel le Luxembourg va pouvoir engager ce qu'il reste des 10 M€ de l'accord d'ici 2026. Les insuffisances de l'accord de 2018 sont patents.

En même temps, je constate que depuis mars 2018 et malgré la crise sanitaire, nos communes frontalières doivent accueillir 10 000 frontaliers de plus, dont des citoyens luxembourgeois de plus en plus nombreux, qui n'ont plus les moyens d'accéder au marché du logement de leur propre pays.

Monsieur le Ministre, la prochaine CIG Franco-Luxembourgeoise est en préparation et je constate à regret que les expressions ministérielles semblent favoriser des accords de co-développement de type parking P+R et excluent a priori toute négociation sur les compensations financières au motif que le Luxembourg n'en voudrait pas. En réalité, au Luxembourg, le débat est déjà ouvert dans les milieux socioéconomiques, politiques et dans la presse.

Mais que veut la France ?

Nous savons à la lecture des chiffres que cette piste du co-développement n'est en fait que la piste du développement unilatéral du Luxembourg.
Je ne demande pas à la France de l'abandonner. Le Luxembourg a le droit de se développer alors qu'il n'a pas de main d'œuvre autochtone. La solidarité européenne trouve ici une expression concrète, même si je regrette qu'elle ne soit qu'à sens unique.

Je vous demande instamment d'introduire les compensations financières en direction des collectivités locales frontalières qui accueillent les 108 000 frontaliers, comme le complément indispensable dans la négociation qui s'ouvre.

Sur la base de 3,5 % des salaires bruts des frontaliers telle que le préconise la Recommandation 438 du Conseil de l'Europe, les communes françaises ne recevraient pour chaque frontalier que l'équivalent de 25 % de la DGF que consent le Luxembourg à ses propres communes pour chaque actif résident.
Sur cette base, un français frontalier n'aurait encore pour sa commune de résidence que le quart de ce que reçoit la commune d'un actif français résidant au Luxembourg. Mais il aurait quand même un retour des impôts et taxes versées. Aujourd'hui il n'a droit à rien. Globalement cela ne représenterait qu'1 % du budget du Luxembourg mais 200M€ par an pour nos communes.

Ce serait un petit pas pour le Luxembourg mais un bond de géant pour nos territoires frontaliers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments distingués,

Le Président,

Dominique GROS
Maire honoraire de Metz
Conseiller départemental de Moselle

Association Au-delà Des Frontières-4 ter rue de la Haye 57000 Metz
audeladesfrontieres@outlook.com